supprimer la saisie

Vous pouvez remplir ce formulaire avec l'ordinateur: Pour ceci, veuillez sauvegarder le formulaire vierge sur votre ordinateur et ouvrez-le ici. Vous aurez besoin de la dernière version d'Adobe Reader (téléchargement gratuit: http://get.adobe.com/reader).

Assurance-invalidité

Facture Moyens auxiliaires pour le crâne et le visage

Date de la facture

Assuré

Nom, Prénom

Numéro d'assuré (756.xxxx.xxxx.xx)

Adresse

Numéro postal, lieu

Émeteur de la facture

Nom, Prénom (si non assuré)

E-Mail, Numéro de téléphone (en cas de demandes de précisions)

Adresse

Numéro postal, lieu

Facturation

Numéro de la communication / décision

IBAN (CHxx xxxx xxxx xxxx xxxx x)

Nom, Prénom du Titulaire de Compte

Adresse du Titulaire de Compte

Numéro postal, lieu du Titulaire de Compte

Moyens auxiliaires pour le crâne et le visage[1], lunettes et verres de contact inclus			
Type de remise :		☐ Première remise	☐ Remise ultérieure
		Chiffre tarifaire	**Montant en CHF**
Epithètes faciales de l'AI et de l'AVS		914.052	
Perruques AI[2]	Montant max. CHF 1'500.00 / année	914.056	
Perruques AVS[2]	Montant max. CHF 1'000.00 / année	914.756	
Appareils orthophoniques de l'AI et de l'AVS		914.058	
Entraînement auditif des assurés porteurs d'un implant cochléaire (également possible pour les utilisateurs d'appareils auditifs lors de la première remise) ***selon la convention tarifaire avec BHP et ARELL***	Facturation par l'enseignant/e en entraînement à la compréhension selon la convention tarifaire	914.059.1	
Entraînement auditif : Frais ***selon la convention tarifaire avec BHP et ARELL***	Facturation par l'enseignant/e en entraînement à la compréhension selon la convention tarifaire	914.059.2	
Lunettes	Montant max. pour la monture CHF 150.00	914.071	
Verres de contact		914.072	
		Total en CHF	

La facture originale du fournisseur de prestations doit toujours être jointe au présent formulaire.

Pour les montants en devises étrangères, veuillez désigner la devise de façon claire.

[1] Ce formulaire ne peut pas être utilisé pour la facturation des prothèses oculaires (convention tarifaire) et des appareils auditifs (formulaire de facturation séparé 300.001)

[2] Facturation d'une perruque: Le prix d'achat doit être documenté en complément à la facture du fournisseur (fabricant du modèle de base).

Remarques éventuelles :